

## Animateur Assistant d'Equitation (AAE)

Diplôme permettant d'initier aux activités équestres sous l'autorité d'un titulaire du BPJEPS

### PUBLIC CONCERNE

**Jeunes** à partir de 16 ans (en apprentissage)

- à la sortie d'un CAP
- à la sortie d'un Bac Pro

**Adultes** (CPF, CPF de transition, demandeurs d'emploi, auto-financement..)

### DUREE DE LA FORMATION

**Formation en 1 an**

- 1 semaine par mois de formation | *En apprentissage*
- le reste en entreprise
- 1 semaine par mois de formation (490h) | *Autres*
- 280 h de stage pratique

### PRE-REQUIS

- Titulaire du Galop 6 - (Galop 5 si apprentissage)
- Avoir son PSC 1
- Avoir 16 ans pour la formation en apprentissage et 18 ans pour les autres formations
- Avoir une entreprise d'accueil

### CONTENU DE LA FORMATION

- Module 1 : Accueil du public et pédagogique
- Module 2 : Equitation et travail à pied
- Module 3 : Soins aux chevaux et entretien des installations
- Module 4 : Réglementation des activités équestres
- Module 5 : Stage pratique



⊕ Après un CAPA  
ou un BAC, BAC pro

Après l'AAE

BPJEPS, vie professionnelle

Sous réserve d'agrément par la FFE

[www.cfa-agricole67.com](http://www.cfa-agricole67.com)

[www.cfppaobernai67.com](http://www.cfppaobernai67.com)